

PRETS EPARGNE LOGEMENT (PEL - CEL)

Nature de l'aide	Prêts consentis au terme d'une épargne préalable sur un compte (livret) épargne-logement ou un plan épargne-logement.
Bénéficiaire	Etre titulaire d'un compte ou d'un plan épargne-logement.
Bâtiment	Résidence principale de l'emprunteur, de ses descendants ou ascendants ou ceux de son conjoint. Résidence secondaire de l'emprunteur.
Nature des travaux	Travaux d'agrandissement, de division d'un logement existant, de modernisation, d'assainissement, à l'exclusion des travaux de menu entretien. Liste fixée par arrêté du 15 /03 /1976.
Montant du prêt	Il dépend du montant des intérêts acquis et de la durée du prêt. Les taux sont variables selon la date d'ouverture du compte ou du plan.
Où s'adresser :	Banques auprès desquelles le compte ou/et le plan épargne-logement ont été souscrits.

Mise à jour : Janvier 2010